

## Deux envois relatifs aux déportés civils travaillant à la scierie de Straimont ( Lux. ) en 1917

par Philippe Geubel

Straimont et Saint-Médard sont des localités de la province de Luxembourg, qui sont restées pendant toute la durée de la guerre dans le territoire du Gouvernement Général. Ces villages font, actuellement, partie de la commune d'Herbeumont. Le courrier est censuré à Bertrix ( Bureau A Postamt en 1917 ).

### Situation géographique

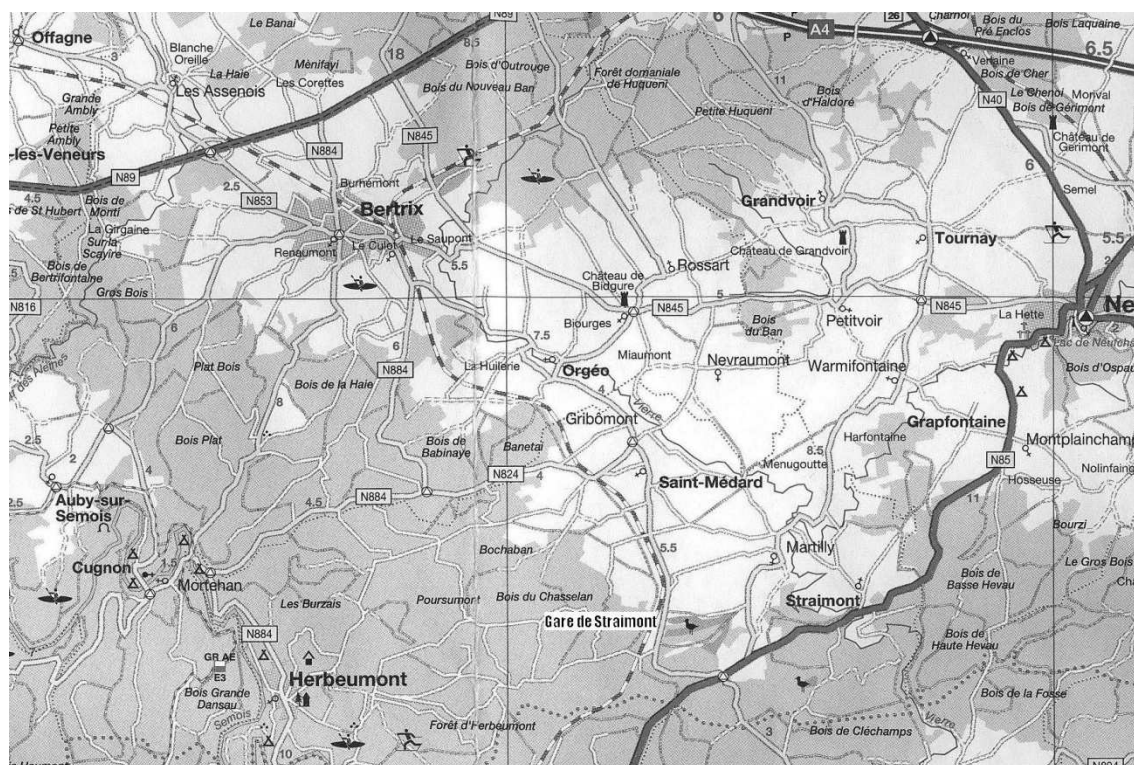


Fig. 1 : Situation géographique des localités de Straimont, de Saint-Médard, d'Herbeumont et de Bertrix.

### Historique

La scierie de Straimont est construite fin août, début septembre 1917 en face de la gare. Celle-ci est éloignée de la localité. La scierie est entourée d'une haute clôture équipée de fils barbelés. C'est un camp de travailleurs qui exploitent la forêt. Les déportés façonnent des

traverses de chemin de fer destinées au dédoublement des voies de certaines lignes comme : la 163, Libramont-Bastogne-Gouvy et aussi pour en créer de nouvelles vers le front.

A la fin de l'année 1917, la scierie emploie 1.200 hommes, ce sont des prisonniers russes, des civils belges et français du nord de la France. Les Belges proviennent pour la plupart des communes avoisinantes. 167 sont arrivés de la région de Bruxelles, au mois de mai 1917, à Saint-Médard. Ils sont transférés à Straimont à la fin du mois de septembre 1917.

### Un envoi d'un déporté vers Bruxelles, description



Fig. 2 : Entier postal envoyé de Saint-Médard le 28 août 1917 vers Bruxelles-Nord, censuré et oblitéré à Bertrix le 29 août 1917 et muni d'un cachet de l'administration allemande ( Centre de production de traverses de la direction générale militaire des chemins de fer).

Nous décrivons un entier postal, envoyé de Saint-Médard le 28 août 1917 par un certain Jean Dehenain à destination de Mme. et M. Van Rossem ( son beau-frère ) habitant Bruxelles-Nord.

Jean Dehenain est un travailleur civil obligatoirement, originaire de Bruxelles, il loge dans l'école de Saint-Médard comme ses compagnons d'infortune. L'école se trouve à cinq km de la scierie de Straimont.

Au recto de l'entier postal, nous voyons :

- L'adresse de l'expéditeur : Jean Dehenain, Schwellengewinnungsstelle in Straimont post Bertrix, province de Luxembourg ( Centre de production de traverses de la direction générale militaire des chemins de fer, à Straimont, poste de Bertrix, province de Luxembourg ).
- L'adresse du destinataire : Mme. et M. Van Rossem, rue du Canon 11, Bruxelles-Nord.
- Le cachet de censure circulaire, de couleur noire, frappé à Bertrix : Milit. Postüberwachungsstelle \* Bertrix \* / Gepüft ( Bureau Militaire de surveillance postale \* Bertrix \* / Contrôlé ).
- Le cachet oblitérant l'entier postal de 8 Cent. : Bertrix / Belgien le 29 août 1917.
- Le cachet, double cercle, de couleur bleue de l'administration allemande : Schwellengewinnungsstelle der Mil.Gen. Direktion. / Brief-Stempel.
- Une trace d'un cachet de tournée de facteur.

Au verso de l'entier postal, Jean Dehenain écrit :

Saint-Médard, le 28 août 1917,... Cher beau-frère, j'ai encore du tabac pour le moment, si vous pouviez me fournir un peu de vivres...

## Un envoi crypté, description

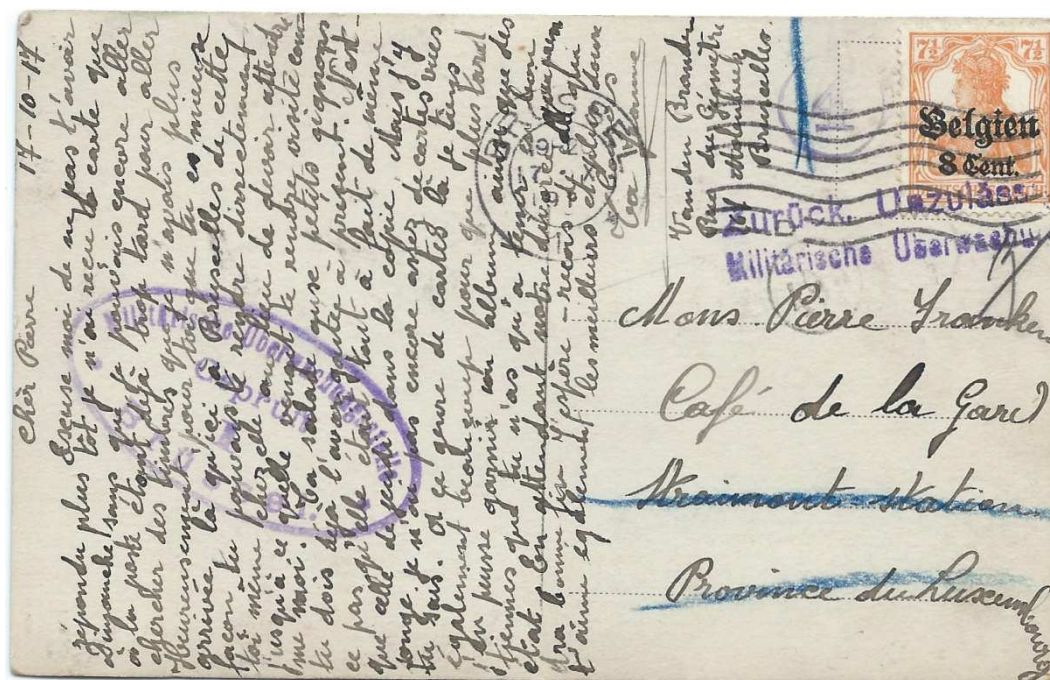


Fig. 3 : Carte illustrée, envoyée de Bruxelles ( Molenbeek ) le 17 octobre 1917, par une certaine J. Van Den Branden, à destination de M. Pierre Francken, café de la gare à Straimont.

Au recto du document, nous voyons :

- Une carte envoyée de Bruxelles ( Molenbeek ) par Madame Jeanne Van Den Branden , rue du Géomètre à destination de M. Pierre Francken, Café de la gare, Straimont-station, Province du ( = de )Luxembourg.
- Un timbre de 8 Cent. qui est affranchi par le cachet mécanique de Brüssel 1 du 17 octobre 1917, à gauche l'on voit le cachet violet , ovale, de la censure de Bruxelles ( \* Militärische Überwachungsstelle / Geprüft 1 / Brüssel \* ) à droite, sous le timbre , le censeur a frappé un cachet, violet, sur deux lignes : Zurück. Unzulässig / Militärische Überwachungsstelle ( Retour Inadmissible / Bureau de Surveillance militaire ).
- A gauche du timbre, est frappé un cachet de censeur violet, peu encré : un chiffre 4 dans un cercle ( diamètre 14 mm ).
- Au crayon, à droite sous le timbre, l'on voit une lettre « Z », c'est l'abréviation de zurück.
- Les mots Straimont-station et Province du Luxembourg sont barrés au crayon bleu. L'adresse de l'expéditeur est soulignée au moyen du même crayon.
- Une trace d'un cachet de tournée de facteur.
- Voici le texte écrit par l'expéditeur : «*Cher Pierre , 17-10-17 , Excuse moi de ne pas t'avoir répondu plus tôt, je n'ai reçu ta carte que dimanche sans que je pouvais encore aller à la poste étant déjà trop tard pour aller chercher des timbres que je n'avais plus. Heureusement pour toi que tu es mieux arrivée là qu'ici à Bruxelles de cette façon tu pouvais te rendre directement toi-même chez elle au lieu de devoir attendre jusqu'à ce qu'elle venait te rendre visite comme moi. Ta salade aux petits oignons tu dois déjà l'avoir goûtée à présent. N'est ce pas qu'elle était tout à fait de même que celle de jeudi dans la copie. Mais j'y songe je n'ai pas encore assez de*

*cartes- vues tu sais. A ce genre de cartes là je tiens également beaucoup pour que plus tard j'en puisse garnir un album ainsi que des tiennes que tu n'as qu'à tenir en bon état. En attendant notre divorce qui prendra bonne fin. J'espère –reçois...qui t'aime également les meilleurs et plus doux baisers Ta Jeanne »*

#### Le cachet de censeur n°4



Fig. 4 : Enveloppe envoyée de Bruxelles vers Virton-Saint-Mard le 16 octobre 1917, affranchissement 25 cent.

Censure de départ : Bruxelles, Censure à l'arrivée de la 5<sup>ième</sup> Armée, à Arlon, accompagnée d'un cachet, violet, de censeur n° 4 dans un cercle ( le même que celui de notre envoi ).

Nous sommes dans le territoire des Etapes

#### Explications

Mme Jeanne Van Den Branden écrit et envoie le 17 octobre 1917, une carte illustrée à M. Pierre Francken. L'expéditrice de l'envoi habite rue du Géomètre à Molenbeek-Bruxelles. Elle est l'épouse ou la fiancée de P. Francken.

Celui-ci fait adresser ce courrier au café de la gare de Straimont, Province du ( de ) Luxembourg.

Qui est Pierre Francken ?

C'est un déporté bruxellois qui vit dans le camp, enfermé derrière les fils barbelés comme les prisonniers russes, les civils français et les autres Bruxellois. Son nom, Francken ou Franken est un patronyme flamand que l'on rencontre dans la province d'Anvers, les Flandres, à Bruxelles et pas dans notre région.

Pourquoi la carte est-elle adressée à la gare ?

Pour éviter le personnel de garde. Il doit s'agir d'une adresse convenue, non admise par la censure allemande.

Pourquoi le censeur a-t-il refusé cet envoi ?

Pour deux raisons : la première, parce que le texte de la carte est incompréhensible pour nous et pour lui, il pourrait être crypté.

La deuxième raison, concerne l'adresse, la mention « café de la gare » n'est pas une adresse usuelle mais désigne plus tôt une boîte postale. La censure allemande se méfiait des boîtes postales.

Par quel cheminement, la carte aurait-elle pu atteindre Pierre Francken ? En supposant que le tenancier du café l'ait reçue.

Le cafetier ne pouvait avoir comme client que les déportés provenant des villages environnants, mais pas les prisonniers russes, ni les civils français, ni les Bruxellois car, tous étaient confinés dans le camp.

Une transmission de la carte via le tenancier aurait pu se faire uniquement par un travailleur d'un village voisin qui pouvait rentrer chez lui le week-end. Nous doutons que les détenus du camp aient pu fréquenter le café.

### **Le cheminement de l'envoi**

Une carte illustrée ( variétés ) est envoyée de Bruxelles vers la gare de Straimont, le 17 octobre 1917. Elle montre le cachet de censure, ovale, violet, ( à gauche ) de Brüssel 1 et son oblitération mécanique.

Puis, l'envoi est censuré dans le Territoire d'Etapes de la 5<sup>ième</sup> Armée. Le censeur frappe un cachet violet, sur deux lignes : Zurück. Unzulässig / Militärische Überwachungsstelle. Il inscrit, au crayon, une lettre « Z » sous le timbre.

A gauche du timbre, l'on voit le cachet, violet, du censeur ( chiffre 4 dans un cercle ) ( voir figure 4 ).

L'affranchissement n'est pas correct, il aurait dû être de 25 cent.

Peut-être y-a-t-il une erreur de destination, le censeur ne sachant pas où se trouve Straimont.

### **Conclusion**

Mme J. Van Den Branden, de Bruxelles, envoie au tenancier du café de la gare de Straimont une carte illustrée, le 17 octobre 1917. Le texte est incompréhensible. L'envoi est destiné à un certain Pierre Francken, un déporté bruxellois de la scierie. Un censeur de la 5<sup>ième</sup> Armée refuse cette correspondance qui est renvoyée à l'expéditrice.

Un envoi affranchi, non codé, confié à la poste eût été plus simple et plus légal !

### **Bibliographie**

PIERRARD Luc, *Le camp de Straimont*, dans *Un hiver de quatre ans. La région de Neufchâteau pendant la première Guerre mondiale*, ouvrage-collectif, cercle « Terre de Neufchâteau », publication n°25, 2014, p.209-222

Messieurs Gerhard Ludwig et Luc Pierrard nous ont été d'un précieux secours.

2015-02-18